

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

AVIS n° 2025/06/05-01-CFVU

**Tarifs des formations du Service Université du temps libre (UTL amU)
à compter de 2025/2026**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 5 juin 2025, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2013/10/22-04 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université en date du 22 octobre 2013, approuvant les modifications des statuts du Service universitaire des langues,

Vu la délibération n°2016/06/28-05 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université en date du 28 juin 2016, approuvant les tarifs divers de l'Université du temps libre,

Considérant la nécessité de réviser les tarifs des formations en vigueur depuis 2016,

Après examen, la Commission de la formation et de la vie universitaire

Article unique:

REND UN AVIS FAVORABLE aux tarifs des formations présentés par le Service Université du temps libre d'Aix-Marseille Université, à compter de l'année universitaire 2025/2026.

Cet avis est rendu, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 30

Fait à Marseille, pour le Président et par délégation,

